

PARCS ÉOLIENS

Le bruit des pales est-il dangereux pour notre santé ?

Dans la CDC Aunis Sud on compte un parc éolien à Péré, un autre à St-Crépin. Non loin de là Bernay-St-Martin possède aussi ses éoliennes. Un parc est en construction à Marsais et des projets sont à l'étude à Forges, St-Germain-de-Marencennes et St-Georges-du-Bois. Face à cette recrudescence de projets autour de la ville de Surgères, nous nous sommes demandés quel impact les parcs éoliens pouvaient avoir sur notre santé. Pour nous répondre, la présidente du collectif Victimes des éoliennes, Ghislaine Siguier, et Olivier Merckel, chercheur.

Ce n'est pas la première fois que Ghislaine Siguier s'exprime dans nos colonnes. Elle le fait aujourd'hui sous la casquette de présidente du collectif Victimes des éoliennes. Cette habitante de Péré est l'une de ces personnes qui sont très sensibles aux éoliennes. Elle est très inquiète face aux projets qui sont à l'étude autour de la cité d'Hélène et pour elle « donner un accord pour une étude lie le maire indéfectuellement au promoteur ». Elle compare les éoliennes au scandale de l'amiante :

Ghislaine Siguier : « Les éoliennes me chassent de ma maison ».

« Le processus autistique perdure avec l'éolien qui ne produirait pas de nuisances », soulignant que le Danemark, pourtant précurseur en la matière, fait marche arrière. Elle poursuit : « Le collectif enregistre les plaintes des riverains d'éoliennes chaque semaine. À Confolens (16), une musicienne perçoit les éoliennes qui sont placées à 4 km de chez elle. En Auvergne, une autre personne les perçoit à 11,5 km de chez elle. » Ghislaine Siguier ajoute : « J'ai une amie malentendante à Surgères qui perçoit un bruit mat la nuit. Du liquide est apparu dans ses oreilles et elle est allée consulter un ORL qui lui a demandé s'il y avait des éoliennes dans son entourage.

Comme elle lui a répondu oui, il lui a dit qu'il ne pouvait rien faire. » Elle poursuit : « Nous avons écrit aux députés, avec des retours positifs. À Mme Royal et M. Valls, sans aucune réponse ». Le collectif demande en effet « comme une aumône quand 10 km seraient une distance sanitaire à peine suffisante » de n'accorder des permis de construire que pour des projets prévus à 1000 m de toute habitation comme l'avait voté le Sénat sur proposition du sénateur Germain. L'académie de médecine, elle, pré-

conise 1500 m. Cette hypersensible, comme elle n'hésite pas à se désigner, vit un cauchemar. « Pourtant, j'étais une écolo qui croyait à l'énergie éolienne. Mais quand je me suis renseignée et que j'ai vu les méfaits qu'elles pouvaient engendrer, alors je me suis battue contre. Aujourd'hui, ça me donne le sentiment d'être trahie par une chose en laquelle je croyais. C'est dur ». Le « wouf » des pales dans son jardin, tel un bruit de fond, n'a de cesse de la déranger. Mais plus que ça, les infrasons la perturbent 24h/24, car les éoliennes de Péré ne sont pas arrêtées la nuit, donc s'il

y a du vent elles tournent : « Elles ont été en activité 96,4 % du temps en 2014 ».

Les infrasons, tout le monde n'a pas la conscience de les percevoir, mais les faits sont là, ils existent bien, même si leurs méfaits tardent à être étudiés en France. Et, ces vibrations, toutes les personnes ne les perçoivent pas non plus de la même façon : « Moi, j'entends comme une décharge électrique dans le cerveau suivie d'un réflexe électrique dans les genoux. Ça m'est arrivé trois fois de suite un soir ». Une sensation extrême qui fait suite, selon elle, à plusieurs années de vie à côté des éoliennes et donc à plusieurs années à subir les infrasons qui jusqu'au mois de mai 2014 étaient plutôt des ressentis de grincements permanents qui la privent de sommeil depuis 2008 : « Parfois en pleine nuit, je prends ma voiture et j'essaie de trouver un endroit où je les perçois moins, mais la voiture est comme un vase de résonance et je dois m'éloigner à au moins 18 km. L'autre jour j'ai essayé de dormir sur le parking de la mairie de Clavette mais je percevais les éoliennes. De St-Germain-de-Marencennes, je perçois celles de Péré. » Des infrasons qui lui donnent aussi des nausées, des vertiges — « je suis tombée sans raison et je me suis cassé le nez » —, des

acouphènes et de la tachycardie. Un de ses amis acousticien a fait passer un test à la Péréenne, le diagnostic est tombé : « Je suis hyper-acousique ». Une hyperacousie qu'elle espère faire reconnaître par l'ARS (agence régionale de santé), même si elle sait qu'il n'existe pas de traitement. Seul l'éloignement de la source des infrasons amène un soulagement. Ce qui lui fait dire : « Les éoliennes me chassent de ma maison ».

Comme elle craint pour sa santé, elle a donc fait des recherches : « Selon certaines études quand le cortex est impacté au-dessus de 7htz, on commence à fabriquer du collagène qui se fixe dans les artères. Un jour elles se bouchent et c'est fini. » Ghislaine Siguier est donc très

inquiète face aux projets de parcs éoliens qui pourraient fleurir autour de Surgères.

Dans les Vosges, une association vient de déposer un recours en justice contre la construction d'un parc éolien, mettant en avant la dangerosité des infrasons. Une argumentation que l'association fait reposer sur une étude britannique (source radio locale Magnum). Si ce cas fait jurisprudence, une nouvelle porte s'ouvrira contre les projets éoliens.

Carine Fernandez



À Marsais, un parc de 8 éoliennes est en construction.

« Un cofacteur aggravant »

En mars 2008, l'Affset (Agence française de l'environnement et du travail) rebaptisée aujourd'hui l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) a rendu un rapport intitulé « Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes ». Nous avons interrogé Olivier Merckel, chef de l'unité d'évaluation des risques liés aux agents physiques.

Scientifiquement parlant, existe-t-il une gêne occasionnée par la proximité d'éoliennes, d'habitations ?

La conclusion qu'on avait rendue dans notre rapport était relativement claire : compte tenu des niveaux acoustiques qui sont engendrés par les éoliennes, il n'y a pas de risques auditifs liés à l'exposition aux bruits émis par les éoliennes. On n'est pas dans des niveaux sonores très élevés. En revanche, l'éolienne dans certaines configurations, quand on est à proximité et qu'on l'entend par-dessus le bruit ambiant, peut occasionner une gêne, comme les bruits routiers ou les avions. Et on sait que la gêne liée au bruit peut être un cofacteur dans certaines pathologies de santé. Ce sont des effets extra-auditifs liés à des niveaux faibles mais répétés, lancinants ou à des bruits émergents, comme le passage d'une mobylette la nuit qui va réveiller tout le monde, un bruit impulsif que l'on distingue du bruit de fond. Cela va avoir une incidence sur le sommeil et sur la qualité de vie et potentiellement des répercussions au niveau cardiovasculaire. On sait que ce sont des cofacteurs dans certains problèmes sanitaires.

Certaines personnes disent être sensibles aux infrasons ? Qu'en est-il ?

C'est un aspect qu'on n'avait effectivement pas regardé en 2008. Et qui est l'objet de l'étude que l'on est en train de mener. Techniquement, les infrasons sont des fréquences sonores perceptibles par le corps humain mais pas par l'oreille. Il y a les infrasons, les ultrasons qu'on connaît assez bien car perceptibles par certains animaux et non par l'homme. L'oreille humaine est sensible à une bande de fréquence entre 20 et 20 000 hertz. Les ultrasons se situent au-delà de 20 000 hertz : on peut les percevoir mais pas les entendre. Et les infrasons sont en dessous de 20 000 hertz, ils sont en dessous des graves ; ils ne sont pas entendus par l'oreille interne, mais lorsqu'ils sont à des niveaux, encore une fois, sonore ou de pression acoustique extrêmement élevés, peuvent être perçus par le corps. L'objet de l'expertise que mène actuellement l'agence, c'est d'essayer de caractériser les infrasons qui peuvent être émis par les éoliennes. On regarde déjà si elles en émettent. Et on fait une revue de la littérature sur les données qui sont aujourd'hui à notre disposition sur les éventuels impacts sur la santé de ces basses fréquences sonores et de ces infrasons.

Ce rapport sortira quand ?

Il ne sortira pas avant 2016.

Le rapport de 2008 ne suit pas la préconisation de l'académie de médecine pour un éloignement des éoliennes à 1500 m des habitations. Pourquoi ?

On avait pu constater que finalement, appliquer un rayon identique autour d'une éolienne et aujourd'hui de parcs éoliens ne résout pas tout. D'abord, rappelons que les bruits sont perceptibles quand il y a du vent, car quand il n'y en a pas, l'éolienne ne tourne pas. Ensuite, si on est devant l'éolienne par rapport à la direction du vent, on ne va pas entendre grand-chose. Par contre, si on est derrière, là, on va entendre l'éolienne sensiblement plus loin que de l'autre côté. En fait pour évaluer l'impact d'un parc éolien en terme de nuisances sonores, plutôt que d'appliquer une distance arbitraire de 1500 m par rapport aux habitations, il faut faire des études d'impact locales par rapport à cela et en prenant aussi en compte la topographie. Selon que l'on est dans une zone plate ou vallonnée, l'emprise des nuisances sonores ne sera pas la même. Dans certains cas on pourra, pourquoi pas, avoir des nuisances sonores problématiques au-delà des 1500 m et au contraire à certains endroits, ne rien avoir à

500 m. Au lieu d'avoir une répartition arbitraire en forme de disque autour d'une éolienne, il faut vraiment se conformer aux particularités locales pour étudier l'impact sonore des éoliennes.

Les nuisances sont donc une réalité ?

Comme toutes les installations de cette nature, les éoliennes ont été intégrées au régime réglementaire des installations classées pour l'environnement, on regarde leur impact en particulier en matière de nuisances sonores comme n'importe quelle installation industrielle. Oui, les éoliennes émettent des sons, du bruit. La question que l'on s'est posée et que l'on continue à se poser aujourd'hui, est la suivante : est-ce qu'en fonction de la distance à laquelle on se trouve et en fonction des fréquences auxquelles on s'intéresse et du type de population, on est dans le cadre de nuisances sonores ? Dans notre rapport de 2012 qui était consacré aux effets extra-auditifs du bruit et notamment à l'exposé d'une méthodologie de prise en compte de ces effets dans les études d'impact qu'on réalise par exemple avant la mise en place d'une infrastructure routière, la perception des nuisances sonores est différente en fonction des sources : industrielle en journée, aéroportuaire... Ce sont des choses

complexes qu'on ne peut pas réduire à la simple question sonore. Deux niveaux sonores identiques pour deux sources différentes ne produisent pas nécessairement la même gêne pour les personnes.

Est-ce qu'il y a un sentiment subjectif du bruit et des nuisances ?

Plutôt que subjectif, je dirais que chacun a sa propre histoire de perception par rapport au bruit. Et du coup, chacun place sur un bruit une partie de ses perceptions personnelles, de son histoire personnelle. Et quand on parle de gêne, on est sur des projections personnelles sur la nature des bruits. Des gens vont avoir l'impression de s'adapter à un type de bruit, mais ce qu'il faut comprendre, c'est qu'on a beau avoir l'impression de s'habituer, ce n'est pas pour autant qu'on n'a pas d'effet. Même si on résiste psychologiquement à cette pression sonore, on a des effets que l'on peut remarquer. Le bruit joue sur l'apprentissage scolaire et sur les troubles cardiovasculaires, l'OMS vient de sortir un rapport là-dessus. Le bruit n'est pas la cause directe mais un cofacteur dans l'apparition de pathologies cardiovasculaires, notamment dues à des perturbations du sommeil. Et pour cela il n'y a pas besoin de bruit extrêmement fort.

Propos recueillis par C. F.